

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 janvier 2015

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 8 janvier 2015 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 2 janvier 2015.

Etaient présents : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHE, Pascal METTEY, Frédéric BOULANGER, André CUENOT, Yannick SIRJEAN, Cédric VERNIER, Alain ROBERT et Didier VALLEY et Sandrine BALLAY.

Excusés : Didier VALLEY,

Procurations : Didier VALLEY à Cédric VERNIER

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Pascal METTEY.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 12 décembre 2014,
2. Subventionnement du projet Cœur de Village,
3. Convention médecine du travail,
4. Débat d'orientation budgétaire 2015,
5. Questions diverses.

M. le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'examiner en plus de l'ordre du jour communiqué, les points suivants :

- Déplacement du point d'apport volontaire,
- Convention de mise à disposition de l'employé communal,
- Adhésion à l'association du Souvenir Français.

Dans un propos liminaire, M. le Maire tient à rendre hommage aux 12 victimes de l'attentat du 7 janvier 2015 qui a visé un des symboles de notre démocratie, à savoir l'organe de presse libre et indépendant « Charlie Hebdo ». C'est une atteinte ignoble à des personnes sans défense, dont la seule arme est un crayon ! Mais à travers elles, c'est l'ensemble de nos valeurs de liberté, de respect et de tolérance qui est visé. Il ne saurait être question de faire reculer notre démocratie : au contraire, nous devons affirmer fermement notre attachement à ses principes qui nous sont chers. C'est notre devoir d'élus de la République et nous comptons l'assumer pleinement.

L'ensemble du conseil s'associe à cet hommage en observant une minute de silence.

Ensuite, les conseillers municipaux ont disposé au centre de la table du conseil 12 bougies représentant les 12 vies fauchées hier matin : leur présence symbolique a accompagné l'ensemble des débats qui ont suivi.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 12 décembre 2014 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 12 décembre 2014. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Subventionnement du projet Cœur de Village :

M. le Maire expose au Conseil :

Le projet « Cœur de Village » progresse avec les éléments suivants :

- le SIED a rendu sa pré-étude qui permet d'approcher un chiffrage estimatif des travaux, ainsi que le niveau du reste à charge pour la commune : soit une enveloppe de 90 000,00 € HT pour les travaux et un reste à charge de 50 000,00 € pour la Commune,
- les services du Conseil Général ont confirmé de leur côté prendre en charge la moitié du coût lié à la création de voirie (nouveau tracé face à la Récré) et la totalité du coût de la couche de roulement, pour un revêtement ECF (la plus-value pour la mise en œuvre d'enrobé sera à la charge de la Commune),
- l'étude de sol réalisée par Hydrogéotechnique met en évidence la nécessité de mettre en place une « couche de blocage » pour compenser le manque de portance du sol sur l'extension du parking. Cette contrainte technique génère donc une plus-value par rapport à l'estimation initiale du coût des travaux.

En fonction de ces éléments, le chiffrage global du projet est le suivant :

Nature des Travaux	Maîtrise d'œuvre	Objet	Montant des travaux
Réseaux	SIED	Enfouissement réseau ERDF	90 000,00 €
		Enfouissement réseau éclairage public	
		Fourniture et pose éclairage public basse consommation	
		Enfouissement réseau télécommunication	
			90 000,00 €
Route départementale	CG 70	Création de voirie (nouveau tracé)	18 320,00 €
		Couche de roulement	16 650,00 €
			34 970,00 €
Travaux complémentaires	Delplanque	Aménagements routiers : plateaux, bordures, trottoirs, arrêt de bus	79 130,00 €
		Installation chantier - travaux préparatoires	18 000,00 €
		Aménagement entrée Rue de l'Eglise	11 500,00 €
		Aménagement entrée Rue du Charmois	6 800,00 €
		Parking	28 000,00 €
		Esplanade devant Récré et Mairie + aire de jeux	53 800,00 €
		Aménagement de la Fontaine + puits	30 000,00 €
		Aménagement espace vert	14 400,00 €
		Reprise du réseau EP (y compris drain)	28 600,00 €
		Maîtrise d'œuvre + plan topo	12 950,00 €
		Etude de sol	1 500,00 €
		Contrôle	3 400,00 €
			288 080,00 €
TOTAL			413 050,00 €

Et ce qui concerne les subventions :

Organisme	Assiette subvention	Montant subvention	Nature subvention	%
ETAT	413 050,00 €	144 550,00 €	35 % DETR	35,0%
ETAT	413 050,00 €	10 000,00 €	Réserve parlementaire JM Villaumé	2,4%
CRFC	413 050,00 €	82 600,00 €	20 % FEADER	20,0%
SIED	90 000,00 €	40 000,00 €	70 % sur l'enfouissement réseau ERDF 25 % sur éclairage public 80 % sur les points lumineux (économie d'énergie supérieure à 40 %)	9,7%
CG70	18 320,00 €	9 160,00 €	50 % création voirie	2,2%
CG70	16 650,00 €	9 435,00 €	100 % du coût en ESF (+value enrobé à la charge de la Commune)	2,3%
CG70	20 400,00 €	7 820,00 €	Bordures de trottoir 680 ml x 11,50 €	1,9%
CG70	21 660,00 €	8 664,00 €	40 % AED	2,1%
CCPH	21 660,00 €	1 300,00 €	6 % Complément AED	0,3%
CG70 + CRFC	30 000,00 €	12 000,00 €	40 % Patrimoine non protégé	2,9%
TOTAL		325 529,00 €		78,8%
Reste à charge		87 521,00 €		21,2%

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avant-projet n°6 transmis par le maître d'œuvre BE Delplanque,
- d'accepter l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de travaux et frais divers pour un montant de 413 050,00 € HT, intégrant les travaux réalisés sous maîtrise d'œuvre du SIED, du Conseil Général de la Haute-Saône, et du BE Delplanque,
- de planifier ces travaux sur l'année 2015, et donc d'inscrire au budget d'investissement 2015 les sommes correspondantes, tant en dépenses qu'en recettes,
- de solliciter les subventions suivantes :
 - DETR auprès des services de l'Etat pour un montant de 144 550 €,
 - Enveloppe parlementaire pour un montant de 10 000 €,
 - FEADER auprès des services du Conseil Régional de Franche Comté pour un montant de 82 600 €,
 - Aide à l'enfouissement des réseaux aériens et au remplacement des éclairages publics auprès du SIED pour un montant de 40 000 €,
 - Différentes aides auprès du Conseil Général de la Haute-Saône (création de voirie, revêtement, bordures de trottoirs) pour un montant global de 26 415 €,
 - Aide à la préservation du petit patrimoine communal non protégé auprès du Conseil Général 70 et du Conseil Régional Franche-Comté pour un montant de 12 000 €.
- d'affecter une partie des réserves pour autofinancer le reste à charge de la commune pour un montant prévisionnel de 37 521 €,
- de recourir à l'emprunt pour finaliser le financement de ce projet à hauteur de 50 000 €,
- d'autofinancer, le cas échéant, les montants qui ne seraient pas subventionnés à la hauteur des aides sollicitées dans la présence délibération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet et à déposer tout dossier de subvention nécessaire au bouclage financier de ce dossier.

3. Convention médecine du travail :

Vu le décret 85-603,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-1,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée partant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Le Maire expose :

- conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive,
- le CDG70 a créé en mars 2009 un service de médecine préventive avec lequel il est possible de conventionner,
- la convention avec le CDG70 devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- décide d'adhérer au service de médecine préventive du CDG70,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de médecine préventive géré par le CDG70, ou tout document utile afférent à ce dossier.

4. Débat d'orientation budgétaire 2015 :

Les échanges au sein du Conseil Municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire doivent permettre de dégager les axes principaux et les orientations pour l'année 2015. Ce débat vise également à définir les priorités d'investissement pour l'année à venir.

A partir des données comptables connues à ce jour, il apparaît que l'exercice 2014 se termine avec un excédent de fonctionnement estimé à 64 694,61 €, avec des recettes représentant un montant de 209 725,49 € (conforme au budget qui était de 208 939,96 €), et des dépenses pour 146 264,12 € (soit inférieur au montant budgété des dépenses courantes : 151 323,24 €). Cet excédent est important, il dépasse celui obtenu l'an dernier, lequel atteignait 56 730,71 € (amortissement compris).

Pour 2015, les dotations de l'Etat baissent de façon significative, malgré une hausse sensible de la population de référence du village (379 habitants au 1/01/2015 contre 370 un an plus tôt).

Concrètement, les enveloppes de recettes de fonctionnement peuvent s'envisager de la manière suivante, en comparaison avec l'année précédente :

Recettes	2014				DOB 2015	
	Budget	%	Réalisé	%	Budget	%
excédent antérieur reporté		0%		0%		
produits et services	33 698,00 €	16%	36 166,03 €	17%	32 987,00 €	17%
immobilisations en cours	6 000,00 €	3%	2 939,74 €	1%	6 000,00 €	3%
impôts et taxes	59 194,00 €	28%	59 211,00 €	28%	61 176,00 €	31%
dotations et participations	65 787,96 €	31%	66 688,32 €	32%	55 475,00 €	28%
autres produits de gestion courante	44 260,00 €	21%	44 535,49 €	21%	43 760,00 €	22%
produits financiers	- €	0%	3,19 €	0%	- €	0%
produits exceptionnels	- €	0%	181,72 €	0%	- €	0%
Total	208 939,96 €		209 725,49 €		199 398,00 €	

Pour le volet dépenses, la structure des dépenses 2015 ne devrait pas être remise en cause :

Dépenses	2014				DOB 2015	
	Budget	%	Réalisé	%	Budget	%
charges à caractère général	48 490,00 €	32%	46 122,49 €	32%	50 470,00 €	33%
charges de personnel	38 710,00 €	26%	37 480,37 €	26%	38 710,00 €	25%
dépenses imprévues	1 000,00 €	1%	- €	0%	1 000,00 €	1%
virement à la section investissement	- €	0%	- €	0%	- €	0%
opérations d'ordre entre sections	1 233,24 €	1%	1 233,24 €	1%	1 233,24 €	1%
autres charges de gestion courante	52 390,00 €	35%	52 264,19 €	36%	53 580,00 €	35%
charges financières	9 500,00 €	6%	9 163,83 €	6%	7 000,00 €	5%
charges exceptionnelles	- €	0%	- €	0%	- €	0%
Total	151 323,24 €	100%	146 264,12 €	100%	151 993,24 €	100%

Les charges à caractère général vont demeurer dans les niveaux connus en 2014, bien qu'il faille prendre en compte une évolution de quelques postes de dépenses (par exemple, les dépenses de déneigement particulièrement faibles en 2014 ne seront probablement pas reproduites).

Les charges de personnel sont stabilisées au niveau de 2014.

Les autres charges de gestion courantes, qui regroupent principalement les indemnités des élus, la participation au SIVU et au SDIS, sont également très stables. Une réflexion doit néanmoins avoir lieu pour intégrer, tant que faire se peut, la baisse des dotations de l'Etat dans nos participations...

Pour finir, les charges financières baisseront très certainement, du fait de la diminution de l'endettement d'une année à l'autre, et du fait également du niveau historiquement bas des indices financiers (Euribor 3 mois et Livret A pour ce qui nous concerne).

Dans ces conditions, l'excédent de fonctionnement plus la dotation d'amortissement 2015 devrait atteindre 48 638,00 €, soit tout de même 16 000,00 € de moins que l'excédent 2014 ! Une fois déduit le remboursement du capital emprunté, l'autofinancement des investissements de l'année ne représentera plus qu'un peu moins de 7 000,00 €.

En fonction des objectifs d'investissements pour les années à venir, il conviendra donc de réfléchir à une éventuelle hausse de la fiscalité locale. A noter que la dernière évolution des taux d'imposition remonte à 2010.

En ce qui concerne les investissements, la poursuite du programme en cours est envisagée :

- la réfection du clocher du temple pour 54 000,00 € TTC (montant revu à la baisse en fonction des derniers devis) : les différents financements de ce programme (DETR, CG70 et CRBF, Fondation du Patrimoine, FCTVA) génèrent un reste à charge pour la commune qui devrait s'élever à 12 000,00 €.
- la participation aux travaux de rénovation de la conduite principale d'alimentation en eau potable Grande Rue. La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée par le Syndicat des Eaux du Vernoy, mais une convention a été signée

avec la Commune qui prendra en charge une partie du reste à charge, soit environ 40 % de ce montant. Cette participation est donc estimée à 20 000,00 € HT, soit 24 000,00 € TTC.

- divers aménagements pour un montant estimé à 3 500,00 € TTC:
 - finalisation de l'aménagement de l'arrière de la mairie,
 - plantations d'espaces verts (fleurissement du village),
- travaux forestiers pour 4 800,00 € TTC,
- outillages divers pour 2 100,00 € TTC.

L'ensemble de ces projets représente environ 89 100,00 € TTC, soit 74 250,00 € HT. Compte-tenu des subventions, la charge restante représente de l'ordre de 43 500,00 €.

A ces dossiers s'ajoute bien entendu le projet baptisé « Cœur de Village ». Une récente mise à jour des données budgétaires (elles intègrent notamment la prise en compte des résultats de l'étude de sol) permet de quantifier le projet tel qu'exposé au point 2 de l'ordre du jour.

La Commission Budget sera donc sollicitée pour confirmer au Conseil les capacités budgétaires de la Commune en intégrant l'ensemble des recettes disponibles sur le budget d'investissement (notamment le remboursement de la TVA 2013) ainsi que les réserves disponibles. Ainsi, elle permettra au Conseil d'orienter ses décisions. Il est prévu que la commission se réunisse le 19/01/2015 pour préparer le budget 2015 et confirmer les possibilités financières.

S'agissant d'un point d'informations et d'échanges au sein du Conseil, ce point ne fait pas l'objet de délibération.

5. Déplacement du point d'apport volontaire :

Depuis la mise en place du prélèvement au porte-à-porte des déchets recyclables, les seuls containers dorénavant nécessaires sont ceux réservés au dépôt du verre, ainsi que celui destiné à la collecte des vêtements et chaussures usagés.

Les containers pour les papiers-cartons-plastiques vont être enlevés courant de ce mois de janvier, c'est en tout cas l'engagement renouvelé du SYTEVOM que M. le Maire a rencontré le 26 novembre dernier à Noidans-le-Ferroux.

De manière à améliorer le suivi et l'entretien de cette zone d'apport volontaire, une réflexion a été menée dans le cadre de la commission travaux, pour la recentrer vers le cœur de village. Il a ainsi été envisagé d'installer un container à verre enterré et insonorisé.

Devant les contraintes liées à une telle solution :

- le délai non maîtrise de cette réinstallation dans le cadre d'un projet qui n'est pas à ce jour validé,
- le coût relativement élevé de cette solution (de l'ordre de 10 000,00 € à la charge de la commune),
- le risque de gêne résiduelle (incertitude sur le niveau de bruit, présence éventuelle de guêpes l'été),

le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'implanter les containers à verre et celui destiné aux vêtements usagés à proximité du cimetière : en effet, cette zone n'est pas isolée, elle se prête donc moins aux actes d'incivilités, elle est située à plus de 200 m des habitations, et le récent aménagement du parking devant le cimetière rend les manœuvres faciles,
- de demander au SYTEVOM d'enlever le plus rapidement possible des containers inutiles, et de déplacer les autres dans la nouvelle zone d'apport volontaire.

6. Convention de mise à disposition de l'employé communal :

M. le Maire expose au conseil la demande de la Commune de Mandrevillars. En effet, pour mener à bien un projet de rénovation intérieure de la mairie, la Commune de Mandrevillars aurait besoin de disposer de l'employé communal Cyril Balthazard sur une durée estimative de 40 heures en plus de son temps de travail habituel (Cyril partage son temps de travail entre Trémoins pour 25 heures par semaine et Mandrevillars pour 10 heures par semaine). Cette opération pourrait donc être mise en œuvre dans les toutes prochaines semaines, d'autant que nous sommes dans une période de faible activité (les missions que remplit actuellement l'employé communal peuvent être décalées de quelques semaines sans difficultés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cette demande, et autorise donc le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier. Les conditions financières sont arrêtées de la manière suivante : l'ensemble des salaires concernés et des charges afférentes (incluant les congés payés) seront facturés à la Commune de Mandrevillars, y compris le cas échéant les coûts liés aux heures supplémentaires qui seraient alors nécessaires.

7. Adhésion à l'Association du Souvenir Français :

L'association « Le souvenir Français » est un partenaire constant des communes qu'elle accompagne lors des manifestations patriotiques, mais aussi par le biais des interventions qu'elle réalise en direction des plus jeunes en collaboration avec les écoles publiques. Le Conseil Municipal entend donc apporter son soutien au Souvenir Français et décide donc à l'unanimité d'adhérer à ce mouvement : en conséquence, il demande au Maire de bien vouloir inscrire au budget 2015 la somme correspondante à la cotisation à cette association.

8. Questions diverses :

- Le repas annuel des Anciens organisé par le CCAS aura lieu le dimanche 1^{er} février 2015.
- Un appartement au dessus de la mairie est loué pour une durée limitée et doit être à nouveau disponible à la location courant du 1^{er} trimestre 2015. Le loyer demeure fixé à 607,58 € + 35,00 € de provision pour charges locatives. Il est éligible aux APL.
- Date du prochain conseil : **vendredi 13 février 2015 à 20h00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.